



Comité Départemental de Badminton 07-26

Règlement du Circuit Départemental Jeunes

Saison 2024-2025

1 PRINCIPES GÉNÉRAUX	2
1.1 Objet	2
1.2 Calendrier et accueil des TDJ	2
2 RÈGLEMENT	2
3 CRITÈRES DE PARTICIPATION	2
3.1 Licences	2
3.2 Catégories d'âge	2
4 MODALITÉS D'ORGANISATION	3
4.1 Demande d'autorisation	3
4.2 Inscriptions	3
4.3 Déroulement	3
4.4 Horaires	4
4.5 Tableaux hors catégorie minibads	4
4.6 Tableaux minibads	4
4.7 Scorage des matchs	4
4.8 Récompenses	5
4.9 Accompagnateurs	5
5 CLASSEMENT DU CIRCUIT	5
6 LITIGES ET RÉCLAMATIONS	6

1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

1.1 Objet

Le « Circuit Départemental Jeunes » constitue un circuit de plusieurs compétitions (étapes) par saison appelées « Trophée Départemental Jeunes » (TDJ).

Tous les TDJ sont des compétitions fédérales.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'organisation et le déroulement sportif des TDJ.

1.2 Calendrier et accueil des TDJ

Un club pourra demander à accueillir la gestion d'un ou plusieurs Trophées Départementaux Jeunes, mais la priorité sera donnée à un accueil annuel par club.

Il sera donné priorité d'accueil à une équité géographique.

Une réunion se tient en fin de saison pour valider les candidatures recueillies.

2 RÈGLEMENT

Les Trophées Départementaux Jeunes se déroulent selon les règles fédérales relatives aux compétitions et dans le respect du présent règlement.

Un Règlement Complémentaire, validé par le juge-arbitre de l'étape, complète ces dispositions vis-à-vis des conditions locales d'organisation.

3 CRITÈRES DE PARTICIPATION

3.1 Licences

Seuls peuvent être admis à participer à une étape les joueurs licenciés à la Ffbad dans un club du Comité 07-26, pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates auxquelles se déroule l'étape.

A titre dérogatoire et sur demande motivée, un club se situant dans un Département limitrophe pourra solliciter l'inscription d'un ou plusieurs joueurs. Ceux-ci ne sont pas prioritaires et viennent compléter les tableaux si le nombre de participants le permet.

3.2 Catégories d'âge

Les TDJ sont ouverts aux catégories minibads, poussins, benjamins, minimes, cadets et juniors.

Les joueur(se)s pourront s'inscrire dans leur catégorie d'âge ou la catégorie d'âge directement supérieure.

4 MODALITÉS D'ORGANISATION

4.1 Demande d'autorisation

Le Comité est en charge de la demande d'autorisation de compétition sur Poona.

De ce fait, le club organisateur doit désigner :

- Le GEO (Gestionnaire Et Organisateur de Compétition)
- Le ou les Juge(s) Arbitre(s)

Dans la mesure du possible, le Comité proposera un JA d'un club drômardéchois sur chaque TDJ. Les clubs ont la possibilité de proposer un JA différent.

Les indemnités, les frais de déplacement et les frais annexes de juge arbitrage sont à la charge du club organisateur.

La rédaction du Règlement Complémentaire du TDJ est de la responsabilité du club organisateur (un modèle est fourni par le comité en début de saison).

4.2 Inscriptions

La réception des inscriptions est de la responsabilité du club organisateur.

Le prix de l'inscription pour les TDJ est voté en Comité d'Administration.

Le montant de l'inscription pour un TDJ, est de 8€ pour un tableau et 11 € pour deux tableaux et 12€ pour 3 tableaux, il est intégralement conservé par le club organisateur.

Les joueur(se)s pourront s'inscrire sur un, deux ou trois tableaux selon le format de TDJ proposé.

4.3 Déroulement

La confection des tableaux et de l'échéancier sont faits par le club organisateur qui demande ensuite l'aval du JA pour l'envoi des convocations.

La date limite d'inscription des joueurs est conseillée à J-20 (J étant la date du jour du TDJ).

Les tableaux devront être confectionnés par l'organisateur entre J-20 et J-15.

Un premier envoi des convocations est recommandé à J-7.

Tous les matchs se jouent en volant plumes homologuées par la FFBaD. Les volants sont à la charge des joueurs (répartis équitablement) sauf indication contraire de la part de l'organisateur du tournoi.

Le club organisateur devra avoir en vente dans sa salle, les volants homologués déclarés dans le Règlement Complémentaire en cas de litiges.

Si le nombre de joueur(se)s inscrits était insuffisant dans une catégorie, le club organisateur se réserve le droit de regrouper celle-ci avec une catégorie directement supérieure ou inférieure, en accord avec le JA et en prenant en compte les niveaux de chacun (en accord avec les responsables des clubs).

Le coaching lors des matchs est autorisé uniquement lors des pauses à 11 points et en fin de set. Le coaching entre les points est interdit.

4.4 Horaires

Pour tous les TDJ, les matchs ne devront pas débuter avant 9h00 ni être lancés après 18h30.

Les rencontres débuteront toujours par la catégorie la plus fournie.

4.5 Tableaux hors catégorie minibads

Les tableaux des TDJ se dérouleront impérativement avec une première phase qualificative sous forme de poules (des séries appelées TOP A, TOP B etc peuvent être créés pour répartir de façon homogène les joueur(se)s d'une même catégorie d'âge), avec 2 sortants par poule si plus d'une poule.

Une fois la phase de poule effectuée, le tournoi de chaque catégorie se déroule en tableau par élimination directe jusqu'à la finale. Aucune « petite finale » départageant le 3ème du 4ème ne pourra être organisée.

Les matchs se déroulent en 2 sets gagnants de 21 points.

4.6 Tableaux minibads

Cette catégorie regroupe filles et garçons dans un même tableau de simple.

On regroupe les jour(se)s sous forme de poule unique. Si leur nombre dépasse 7 joueur(se)s, ils pourront être séparés en 2 poules distinctes pour jouer à des horaires différents (une le matin et l'autre l'après-midi) voire des jours différents sur un TDJ de deux jours, pour mobiliser moins de terrains.

Elles se dérouleront cependant toujours sur des plages réduites de 2h maximum.

Les matchs de la catégorie minibad se dérouleront en deux sets gagnants de 11 points. A 10/10, deux points d'écart seront nécessaires pour gagner le set, avec un maximum à 14/14 où le premier joueur à 15 remporte le set.

4.7 Scorage des matchs

Pour amener nos jeunes vers l'arbitrage, tous les matchs seront systématiquement scorés par les joueurs selon le principe suivant :

- Le gagnant d'un match en phase de poules score le match suivant sur le terrain où il vient de gagner
- Le perdant d'un match en phase d'élimination directe score le match suivant sur le terrain où il vient de perdre

Tous les matchs des catégories minibads et poussins (si nécessaire) seront scorés par des adultes permettant de veiller au bon déroulement du match

dans un but d'accompagnement des jeunes joueurs vers l'autonomie. Les organisateurs sont invités à prévoir un pool d'accompagnateurs à ce titre.

4.8 Récompenses

Le Comité fournira des médailles pour tous les minibads ainsi que les vainqueurs et finalistes de chaque tableau. Le club organisateur peut proposer une récompense supplémentaire en qualité et en rapport de ses moyens.

Les joueurs ne pourront pas être récompensés par : de l'argent, de l'alcool et/ou du tabac.

4.9 Accompagnateurs

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité.

Le juge-arbitre interdira la compétition aux joueurs se présentant sans responsable majeur à la compétition. Si une délégation de responsabilité est donnée au représentant d'un autre club présent, celui-ci doit en attester par une lettre écrite remise au juge-arbitre lors du pointage des présents.

5 CLASSEMENT DU CIRCUIT

A titre expérimental cette saison, la mise en place d'un classement annuel (actualisé après chaque TDJ) vise à récompenser en fin de saison les joueur(se)s les plus réguliers dans leurs résultats mais également leur participation.

Voici les points prévus selon le niveau atteint par les participant(e)s dans chaque tableau:

	TOP A	TOP B	TOP C
Vainqueur	20	15	10
Finaliste	15	10	
Demi-finalistes	10	5	
Poule (par match gagné)	3	3	3
Poule (par match perdu)	2	2	2

En cas de poule unique : 1^{er} de poule = vainqueur, 2nd = finaliste, 3 & 4^{ème} Demi-finalistes.

Ce classement ne décerne pas les titres de Champions Départementaux qui seront décernés dans la compétition dédiée à cet effet.

6 LITIGES ET RÉCLAMATIONS

Les réclamations éventuelles doivent être signalées au Juge-Arbitre et notées sur la feuille de score ou envoyées par écrit au Comité (commission.jeunes@badminton-ardeche-drome.fr) dans les 5 jours suivant la compétition.

Toute réclamation sera présentée et discutée lors du Conseil d'Administration du Comité.

Document rédigé par la Commission Jeunes, le 7 septembre 2024

Approuvé en CA le 23 septembre 2024

Comité Départemental de Badminton Ardèche-Drôme

71 rue Latécoère, 26000 VALENCE
Tél : 04 75 75 47 57

Mail : commission.jeunes@badminton-ardeche-drome.fr

Site : www.badminton-ardeche-drome.fr